

PRET INNOVATION R&D

Objet	Financement pour les phases de recherche et développement d'une innovation dont le risque est maîtrisé, avant son lancement industriel et commercial.
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • PME au sens de la définition européenne • ETI dont l'effectif <u>consolidé</u> est compris entre 250 et 2 000 personnes (jusqu'à 5 000 sous dérogation de la Direction des Filières Industrielles) • Entreprise immatriculée en France <p>Sont exclus : Les personnes physiques, entreprises individuelles, laboratoires, établissements publics et associations.</p>
Modalités	<p>Les dépenses éligibles Dépenses internes ou externes de personnels, de fonctionnement ou d'équipement directement liées au programme d'innovation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation et mise au point de prototypes, préséries, installations pilotes ou de démonstration, • Coûts de propriété intellectuelle (dépôt et extension de brevet pour les PME, ...), • Études de mise aux normes (exclusion des taxes légales), • Études de marchés... • Sont exclus : les dépenses de production et de commercialisation. <p>Montant : jusqu'à 3 000 000 €</p> <p>Durée : Durée du prêt de 5 à 8 ans, incluant le différé d'amortissement. Durée de différé d'amortissement de 1 à 3 ans.</p>
Conditions Financières	<p>Taux : se référer au barème en vigueur</p> <p>Frais de dossier : 0,4 % du montant global de l'aide, retenu au décaissement avec un seuil de 500 €.</p> <p>Garantie : Une solidarité sur le prêt peut être mise en place avec une entreprise tierce.</p>
Contact	Pour contacter Bpifrance de votre région : bpifrance.fr